



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Réunion du mercredi 13 novembre 2024

PV n°11 – Saison 2024/2025

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : MM José De Jesus, Louis Finance, José Roméro.

Excusée : Mme Christelle Schroder

Contrôle des feuilles de match.

Coupe L. Coué INTERSPORT

Evocation de la Commission

Match n°29877595 AGEN RC 2 / TONNEINS 2 du 02.11.2024 à 20h00.

Participation à la rencontre d'un joueur de TONNEINS 2 suspendu le jour du match.

La Commission :

Agissant par voie d'évocation, sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des règlements généraux de la F.F.F

Considérant les observations formulées par le club de Tonneins à la suite du mail de la Commission des Compétitions en date du 06 novembre 2024.

Considérant qu'un joueur de Tonneins, présent sur la feuille de match en objet a été sanctionné par la Commission de Discipline du District réunie le 21.03.2024 de 12 matchs de suspension, applicable à compter du 25.03.2024.

Considérant qu'entre le 25.03.2024 date d'effet de la suspension et le 02.11.2024 date initiale de la rencontre en objet, le joueur en cause n'a pas purgé la totalité de la sanction en compétitions officielles avec l'équipe de son club qui participe à la Coupe des Réserves et au championnat de D4.

Considérant que ce joueur n'a pas respecté les dispositions de l'article 226.1 des règlements généraux de la F.F.F relatif aux modalités de purges. « La suspension d'un joueur doit être purgée lors de rencontres officielles par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition même s'il ne pouvait pas y participer réglementairement »

Considérant que le joueur a participé à la rencontre en objet en état de suspension et que la sanction en pareille circonstance est la perte de la rencontre par pénalité.

Par ces motifs la Commission donne match perdu par pénalité au club de TONNEINS

L'équipe d'AGEN RC 2 est qualifiée pour le tour suivant de la coupe COUE INTERSPORT.

La Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline.

Coupe 47 E. Goualc'h et JF Zanardo INTERSPORT

Tirage

Le prochain tirage de la Coupe 47 InterSport (tour de cadrage) aura lieu le mercredi 27 novembre au District à 16h00, ainsi que le 1^{er} tour de la Coupe ZANARDO.

Les matchs de coupe 47 auront lieu les 14 et 15 décembre 2024, ceux de la coupe ZANARDO auront lieu les 11 et 12 janvier 2025.

Toutes les personnes qui voudront participer à ce tirage seront les bienvenues au District le jour du tirage.

Le Président
J.ROMERO